



Etats Généraux de l'Alimentation

Recueil 2

Rapport de synthèse des 14 ateliers

Recueil des fiches propositions

Table des matières

Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation.....	3
Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies	5
Atelier 3 : Développer la bio-économie et l'économie circulaire	7
Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international	9
Atelier 5 : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs	10
Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs.....	11
Atelier 7 : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs.....	12
Atelier 8 : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques.....	13
Atelier 9 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé	15
Atelier 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	16
Atelier 11 : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable	17
Atelier 12 : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde.....	20
Atelier 13 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation	23
Atelier 14 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?	25
Priorités thématiques d'investissement identifiées (annexe).....	27
Résultat de la consultation électronique (annexe)	28

Atelier 1 : Mieux répondre aux attentes des consommateurs en termes de qualités nutritionnelles et environnementales, d'ancrage territorial, de bien-être animal et d'innovation

Enjeu 1 : « Mieux répondre aux attentes croissantes des consommateurs en termes de qualité, d'origine, de proximité, de durabilité, de transparence »

- Lancer une journée (une semaine ?) nationale dédiée à « l'alimentation durable »
- Organiser des portes ouvertes dans les différents segments de la chaîne alimentaire
- Renforcer l'éducation alimentaire à l'école (parcours santé-alimentation, projets pédagogiques)
- Créer un groupe de travail spécifique sur les questions de transparence
- Promouvoir l'étiquetage sur :
 - la qualité nutritionnelle (gras, sels, sucres), l'origine et les processus de production
 - les traitements phytosanitaires et les conservateurs
 - la répartition de la valeur le long de la filière
- Créer une plateforme numérique collaborative pour une information accessible en « open data »
- Encadrer le contenu des publicités concernant l'alimentation
- Renforcer les contrôles (lutte contre les fraudes, inspections vétérinaires)
- Informer les consommateurs des parts de marge nette perçues aux différents niveaux de la chaîne
- Mettre en œuvre la stratégie pour le bien-être animal 2016-2020
- Encourager les investissements techniques permettant une réduction des pesticides et des risques sanitaires émergents
- Mobiliser davantage l'Observatoire des prix et des marges
- Poursuivre et étendre au niveau européen l'étiquetage (produits transformés)

Enjeu 2 : « Mettre en place une nouvelle gouvernance de l'alimentation au niveau national »

- Définir une politique interministérielle de l'alimentation (un groupe de concertation permanent)
- Réformer le CNA, élargir sa mission et sa composition (consommateurs et société civile)

Enjeu 3 : « Mobiliser les interprofessions pour assurer la production d'une alimentation répondant aux attentes des consommateurs »

- Renforcer le rôle du Comité de Liaison des Interprofessions Agricoles et Agroalimentaires
- S'accorder sur un référentiel "RSE" commun avec les interprofessions qui pour les filières
- Créer des espaces de dialogue (avec la société civile et les représentants des consommateurs)
- Mieux intégrer les interprofessions dans l'Agence Bio et l'INAO

Enjeu 4 : « Rapprocher les consommateurs de la production et de la transformation des produits alimentaires en renforçant les dynamiques de territorialisation de l'alimentation » :

- Encourager les initiatives des Régions dans les démarches de relocalisation (réseau rural, programme Leader, SIQO)
- Renforcer le dispositif du PNA (encourager les démarches PAT et SAT)
- Valoriser les plans « alimentation durable » mis en place dans certaines métropoles (IdF, Rennes)
-

Atelier 1

- Mobiliser les aides publiques (dont les aides PAC) pour favoriser l'investissement et la modernisation des exploitations et la recherche-innovation
- Garantir la mise en œuvre la réussite du plan Ecophyto II (obligation de résultats)
- Accompagner les groupements de producteurs pour mieux répondre aux attentes
- Inciter et favoriser les démarches collectives (GIEE, plateformes, coopératives, SCIC...)
- Développer des infrastructures permettant l'approvisionnement en produits locaux
- Soutenir les équipements de proximité (abattoirs, légumeries), expérimenter leur mobilité
- Soutenir les démarches de labellisation ou de charte pour les restaurateurs publics ou privés
- Renforcer les critères qualitatifs, sociaux, environnementaux dans les marchés publics
- Mettre en place un plan pour la restauration hors domicile, vecteur de développement et d'ancrage territorial des productions :
 - Améliorer l'information et la formation des acheteurs publics et des cuisiniers
 - Structurer l'offre (« Localim », rédaction des cahiers des charges)

Enjeu 5 : « Favoriser les capacités d'innovation au sein des entreprises agro-alimentaires pour mieux répondre aux attentes des consommateurs »

- Promouvoir les acteurs et les activités d'accompagnement liées à l'innovation
- Amplifier les démarches de qualité et de certification environnementale (AB, SIQO, HVE)
- Définir et reconnaître une filière de l'agroécologie
- Soutenir la modernisation des exploitations et la recherche-innovation
- Réorienter les soutiens publics de la future PAC
- Introduire dans les cursus de formation la permaculture, la biodynamie, l'agriculture raisonnée

Atelier 2 : Développer les initiatives locales et créer des synergies

Enjeu 1 : « Créer des dynamiques collectives d'acteurs locaux autour de Systèmes d'Alimentation Territoriaux (SAT) »

- Désigner une personnalité politique pour promouvoir les PAT et mobiliser les acteurs
- Soutenir la mise en place de 500 PAT (d'ici 2020)
- Mettre en place un réseau technique national pour la capitalisation et l'animation
- Mettre en place un « système national d'observation de la transition agricole et alimentaire »
- Expérimenter et appuyer les initiatives locales de transition et favoriser leur changement d'échelle ;
- Favoriser la structuration d'écosystèmes territoriaux de l'alimentation durable :
 - Favoriser la coopération entre agriculteurs (coopératives, CUMA)
 - Favoriser la coopération multi-acteurs (SCI, PTCE)
 - Renforcer le rôle des acteurs de l'insertion par l'activité économique
 - Intégrer les PAT dans les schémas d'aménagement (SRADDET) et d'innovation (SEDEII) des Régions

Enjeu 2 : « La gouvernance territoriale en matière d'alimentation »

- Instaurer une exception alimentaire (sur le modèle de l'exception culturelle)
- Intégrer dans l'ensemble des politiques publiques régionales l'enjeu alimentaire
- Renforcer le rôle des Régions dans l'impulsion et l'accompagnement des actions alimentaires
- Promouvoir des filières territorialisées génératrices d'emplois et de valeur pour les territoires
- Développer des outils logistiques et des équipements collectifs
- Renforcer la gouvernance locale des PAT
- S'appuyer sur l'expérience des Conseils de développement des Pays et sur celle des PNR
- Préserver le foncier, installer des producteurs locaux et favoriser les produits locaux et durables
- Proposer des « Trames alimentaires » qui s'imposeraient aux SCOT et aux PLU
- Mettre en réserve des terres agricoles et soutenir l'installation (Espaces tests agricoles)
- Redonner à la SAFER la capacité d'intervenir plus fortement sur la régulation des prix des terres
- Création de Conseils alimentaires locaux, en s'appuyant sur l'expérience des CRALIM et des CTAP
- Favoriser le développement des initiatives par essaimage grâce à des financements FEADER
- Faire bénéficier les PME des mesures en faveur de développement rural
- Renforcer un maillage d'entreprises de transformation sur les territoires

Enjeu 3 : « La caractérisation de l'offre et de la demande des produits locaux et durables »

- Recenser les plateformes numériques de mise en relation de l'offre et de la demande
- Réfléchir à une mise en réseau régionale des acteurs autour de l'information alimentaire territoriale, en vue de générer une possible une plateforme nationale.

Enjeu 4 : « La restauration collective publique » :

- Fixer des objectifs quantitatifs en matière d'approvisionnement (40% de produits de proximité et durables et de 20% de produits bios à échéance proche)
- Mettre en place des indicateurs régionaux de suivi des origines des produits

Atelier 2

- Mener une expertise juridique concernant l'opportunité de réviser le code des transports et la réglementation relative aux marchés publics
- Augmenter la part agricole dans les coûts des repas, réduire les gaspillages et rééquilibrer les menus
- Diminuer le caractère déterminant du critère « prix » dans le code des marchés publics
- Faire valoir des clauses sociales dans les marchés publics
- Préparer des guides de recommandations de caractère juridique
- Relever le seuil d'allotissement des marchés publics
- Soutenir les structures locales d'insertion par l'économie, l'artisanat et les commerces alimentaires de proximité
- Valoriser les engagements à de meilleures performances environnementales (production, livraison)
- Former les acheteurs publics à l'outil LOCALIM et à la rédaction de cahiers de charges
- Veiller dans les formations à bien lier l'outil LOCALIM à la norme ISO 20400 (achats responsables) et au label RFR (Relations Fournisseur Responsables)
- Réactiver le GEM-RCN et élargir sa composition
- Mettre en cohérence les cahiers des charges avec les recommandations nutritionnelles du PNNS
- Définir les critères objectifs concernant les produits durables, de « qualité » et de « proximité »

Enjeu 5 : « Le citoyen - consommateurs »

- Garantir une meilleure information sur les produits locaux et durables
- Missionner une expertise sur l'autorisation d'affichage de l'origine des produits bruts
- Définir plus précisément la notion de produit de proximité et de produits transformés
- Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'information de tous les acteurs concernés
- S'appuyer sur les réseaux d'éducation populaire et les réseaux associatifs des territoires

« Points de divergences soulignés »

- Promouvoir la diminution de la consommation de protéines animales, tout en permettant une relocalisation de la production et une amélioration de la qualité
- Généraliser les interprofessions longues en amont, associées à des centres techniques et des organisations de consommateurs représentatives en aval, pour partager les problématiques de la filière et mieux répartir la valeur ajoutée
- Confier aux Régions (ou aux intercommunalités) le rôle de chef de file pour l'organisation et le suivi de l'approvisionnement de proximité
- Favoriser la commercialisation de produits en direct par les petites entreprises (moins de 10 personnes employées, moins de 2 millions € de chiffres d'affaires) selon un cadre réglementaire et législatif adapté à leurs spécificités

Atelier 3 : Développer la bio-économie et l'économie circulaire

Enjeu 1 : Produire de manière durable et soutenable, mobiliser la biomasse pour la bioéconomie selon les principes de l'économie circulaire

- Développer les cultures diversifiant les assolements et les usages de la biomasse (cf. bio-économie)
- Assurer une rémunération du stockage du carbone et des externalités liées à la matière organique
- Préserver le foncier pour garantir les surfaces nécessaires à la production agricole
- Construire et financer les schémas régionaux de gestion (déchets organiques, bio-économie)
- Achever rapidement l'élaboration du plan d'action pour la bio-économie

Enjeu 2 : Plus de fertilisants d'origine organique pour réduire la dépendance aux fertilisants issus de ressources non renouvelables

- Encourager la fertilisation organique et diminuer les engrais minéraux de synthèse
- Soutenir :
 - Le développement de cultures fixatrices d'azote grâce à un plan protéines végétales
 - La fertilisation organique (compost/digestat) par la diversité des rotations et assolements
 - Les pratiques agricoles de restitution de la matière organique au sol (prochaine PAC)
 - Soutenir les acteurs qui s'impliquent dans la recherche, l'expérimentation et l'innovation

Enjeu 3 : Faire du secteur agricole et agroalimentaire un acteur clé de la transition énergétique

- Accompagner les dynamiques territoriales complémentaires agricoles et non agricoles (biomasse)
- Fixer un objectif de 15 % d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2030
- Soutenir le développement et le financement des projets de méthanisation agricole

Enjeu 4 : Développer des produits et des emballages biosourcés et éco-conçus

- Développer la recherche sur les films de paillage biodégradables
- Développer les emballages biosourcés et éco-conçus
- Soutenir le développement des emballages biodégradables pour les produits alimentaires
- Publier le décret d'application de la loi de transition énergétique (caractère biosourcé)

Enjeu 5 : Optimiser la création et la répartition de la valeur par l'organisation des acteurs, des filières et des territoires

- Assurer une visibilité à long terme par une constance des politiques publiques, un ancrage territorial et rural, un soutien à la recherche et
- Développer les synergies territoriales avec les collectivités
- Soutenir une répartition de la valeur vers les agriculteurs et les acteurs locaux
- Soutenir des filières de collecte et le recyclage des plastiques usages.

Enjeu 6 : Sécuriser les agriculteurs dans le cadre du développement de l'économie circulaire

- Renforcer les exigences sur l'origine et la qualité des MAFOR, préciser l'origine sur les étiquetages
- Renforcer les contrôles sur les MAFOR notamment d'origine urbaine et industrielle
- Développer la connaissance sur les fertilisants organiques et sur leur évolution dans le sol
- Mobiliser des travaux de recherche pour l'utilisation des plastiques biodégradables

Atelier 3

Enjeu 7 : Développer la connaissance et l'information, organiser la concertation et la formation, favoriser l'innovation

- Impliquer davantage les agriculteurs et les salariés utilisateurs finaux aux projets de recherche
- Soutenir l'innovation dans les équipements d'épandage (organique), de production et de récolte
- Mobiliser la recherche (INRA, IRSTEA...), sur les produits biostimulants et les intrants durables
- Partager les connaissances et les enjeux, autour de la bioéconomie et de l'économie circulaire
- Former à la bioéconomie et à ses savoirs appliqués (scolaires, agriculteurs et salariés agricoles)

Atelier 4 : Conquérir de nouvelles parts de marché sur les marchés européens et internationaux et faire rayonner l'excellence du modèle alimentaire et du patrimoine alimentaire français en France et à l'international

Enjeu 1 : Renforcer nos positions dans les négociations commerciales et améliorer l'accès aux marchés étrangers

- Affirmer les attentes de la France en matière de politique commerciale européenne :
 - Défense des intérêts stratégiques (filières sensibles, réciprocité dans les négociations SPS)
 - Conduite transparente des négociations dans la mise en œuvre des accords commerciaux
 - Cohérence entre les politiques agricoles, sociales et environnementales de l'UE
- Renforcer le portage politique et les moyens alloués à la diplomatie agricole et sanitaire

Enjeu 2 : Mieux prendre en compte l'impact des exportations agroalimentaires françaises au regard des enjeux de sécurité alimentaire et de développement durable

- Améliorer la cohérence des politiques (agriculture, commerce...), nommer un rapporteur spécial
- Prévenir les impacts négatifs du commerce et des investissements (foncier, prix, climat...)

Enjeu 3 : Améliorer la promotion de l'offre agro-alimentaire française et l'« image France »

- Créer une marque agricole / agro-alimentaire « France »
- Assurer une mutualisation des moyens financiers et une concertation multi institutionnels (UE, État, Régions...) des actions de promotion collective du secteur agricole et agroalimentaire
- Tirer parti des leaders français présents à l'international (gastronomie, hôtellerie, distribution)

Enjeu 4 : Renforcer la compétitivité des entreprises agricoles et agroalimentaires et permettre une meilleure adaptation de l'offre française à la demande mondiale

- Prendre en compte les questions agricoles et agroalimentaires dans la stratégie « France logistique 2025 » (baisse des coûts du fret et optimisation des plates-formes logistiques)
- Adapter l'offre à la demande étrangère (Agriculture/innovation 2025, Alimentation intelligente)
- S'assurer d'une application harmonisée des normes européennes et internationales

Enjeu 5 : Développer la « culture de l'international » dans les entreprises et filières agro-alimentaires

- Adapter les cursus de formation des enseignements agricoles, économiques et commerciaux
- Soutenir la structuration des entreprises, en particulier les TPE/PME, avec le soutien des Régions
- Développer le volet export des stratégies agro-alimentaires, en lien avec FranceAgriMer

Enjeu 6 : Améliorer et adapter l'accompagnement des entreprises à l'international

- Veiller aux spécificités agricoles et agroalimentaires dans les guichets/points d'entrée/points d'orientation uniques pour les entreprises (Régions et Ambassades)
- Créer une plateforme numérique intégrant la démarche « Expadon2 »
- Développer l'offre française collaborative de type « projet clé en main »
- Réaliser une cartographie des outils financiers régionaux et nationaux d'accompagnement

Atelier 5 : Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs

Enjeu 1 : Renforcer l'organisation collective de l'amont agricole

- Accompagner la constitution d'OP et d'AOP et former les OP à la contractualisation
- Conditionner certaines aides ou majoration d'aides aux OP
- Rédiger un guide national d'interprétation et d'adaptation sur le droit de la concurrence
- Ouvrir au niveau européen la négociation collective à tous les secteurs agricoles

Enjeu 2 : Développer la contractualisation et inverser la construction du prix en redonnant la main à l'amont agricole

- Prendre en compte dans les contrats des indicateurs des coûts de production
- Revoir le dispositif de contractualisation pour le rendre plus effectif et efficace
- Renforcer l'OfPM, la conception collégiale des indicateurs de prix de référence
- Redonner la main aux producteurs et leurs OP pour la contractualisation, pour l'identification des indicateurs pertinents et pour la proposition de contrats type et de clauses type
- S'assurer des équivalences contractuelles au sein des coopératives
- Prévoir des mécanismes d'arbitrage et de sanctions
- Promouvoir le développement de guides de bonnes pratiques (contrats « double bipartites »)

Enjeu 3 : Renforcer l'esprit de filière et faire contribuer l'ensemble des avals

- Définir au sein des filières les stratégies et les feuilles de route (et la contractualisation)
- Adapter en conséquence la gouvernance des interprofessions : intégrer les OP et les maillons aval
- Donner un rôle exemplaire à la commande publique : revoir à la hausse le prix repas matière et imposer systématiquement une clause de révision des prix

Enjeu 4 : Identifier les facteurs externes impactant les prix agricoles, Communiquer

- Identifier les facteurs externes impactant les prix agricoles et la rémunération des agriculteurs
- Communiquer vers les consommateurs sur la valeur des produits et la construction des prix

Conclusion

- Encourager une contractualisation équilibrée qui offre une meilleure prévisibilité et permet des relations apaisées entre les maillons de la filière
- Rendre les prix d'achat des produits agricoles plus rémunérateurs pour les agriculteurs en :
 - Inversant la construction du prix et en redonnant la main à l'amont agricole
 - Rendant obligatoire dans le contrat une référence à des indicateurs de coûts de production et de valorisation des marchés (examen par l'OfPM)
 - Impliquant les maillons avals avec la répercussion en cascade des indicateurs
- Identifier les quatre acteurs clés : les OP, les interprofessions, l'OfPM et les médiateurs

Atelier 6 : Adapter la production agricole aux besoins des différents marchés et aux besoins des transformateurs

Enjeu 1 : Renforcer les missions des interprofessions

- Renforcer les échanges entre les sur l'évolution prévisible de la demande des marchés
- Évaluer l'adaptation des systèmes de production aux besoins des différents débouchés
- Mettre en avant un socle de base (RSE, bonnes pratiques...) permettant de développer une communication positive sur les productions agricoles et agroalimentaires françaises
- Identifier pour chaque filière les indicateurs pertinents : coûts de production, prix de marché, performances environnementales...
- Proposer pour chaque filière des contrats et des clauses-types pour faciliter la contractualisation
- Rédiger un guide national d'interprétation du droit de la concurrence applicable aux interprofessions agricoles sur la base des questions transmises par les opérateurs économiques

Enjeu 2 : Adapter la composition des interprofessions

- Privilégier l'intégration de tous les maillons de la filière, en particulier de la grande distribution
- Intégrer les représentants des organisations de producteurs
- Créer un espace d'échanges avec les associations de consommateurs agréées

Enjeu 3 : Conforter l'organisation et la structuration de la production

- Renforcer les structures représentatives des OP et AOP
- Encourager le regroupement de l'offre (OP et AOP), former les OP à la contractualisation

Enjeu 4 : Améliorer l'articulation entre interprofessions et établissements publics

- Intégrer tous les maillons des filières aux instances de concertation de FranceAgriMer
- Mettre en place au sein de FranceAgriMer des instances de débat entre filières
- Valoriser au sein de FranceAgriMer les travaux sur les produits et la consommation

Enjeu 5 : Pérenniser l'esprit des Etats généraux de l'alimentation

- Organiser chaque année des conférences publiques de filières (FranceAgriMer)
- Mettre en place dans chaque Région un lieu d'échanges adapté aux spécificités des territoires

Atelier 7 : Améliorer les relations commerciales et contractuelles entre les producteurs, les transformateurs et les distributeurs

Enjeu 1 : Renforcement de l'organisation de l'offre

- Encourager financièrement le regroupement des producteurs en OP
- Clarifier les possibilités d'action des OP et des interprofessions au regard du droit de la concurrence
- Obtenir au niveau communautaire une extension de la négociation collective des prix et une meilleure adaptation du droit de la concurrence au secteur agricole

Enjeu 2 : Relever le seuil de revente à perte (SRP), encadrer les promotions, améliorer l'utilisation de la clause de renégociation

- Accord majoritaire des participants du relèvement du seuil de revente à perte (SRP) (notamment FCD, ILEC, ANIA, Coop de France, FNSEA), mais profonds désaccords d'autres participants : UFC Que Choisir et FEEF (complexité et impact inflationniste), Leclerc (augmentation des prix)
- Fixer le SRP à 90% du prix d'achat pour les grossistes et 115% pour les autres commerçants
- Fixer un taux promotionnel maximum de 34% du prix de vente pour les produits transformés
- Fixer un seuil maximum de promotion à 25% des volumes annuels (re)vendus par chaque fournisseur et distributeur, calculé par catégorie de produits transformés
- Fixer la définition des indices permettant de faciliter le déclenchement de la clause de renégociation de prix par les interprofessions (ou à défaut par l'OfPM)
- Étudier la possibilité de prendre en compte d'autres indicateurs, tels que le coût de l'énergie et des transports (« intrants ») (point non consensuel)
- Améliorer l'utilisation du mécanisme de « Prix de cession abusivement bas » (modifier l'article L.442-9 du code de commerce)
- Simplifier et harmoniser les textes, notamment pour le commerce électronique (titre IV du Livre IV du code du commerce)

Encourager l'autorégulation et les bonnes pratiques

- Renforcer les moyens d'actions de :
 - La Commission d'examen des pratiques commerciales (CEPC)
 - L'Observatoire de la formation des prix et des marges des produits (OfPM)
 - La Médiation des relations commerciales agricoles (MRCA) et des entreprises (MRE)
 - La DG de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- Inviter les interprofessions à établir des guides de bonnes pratiques (cf. label RFR)
- Actualiser le rapport 2012 de l'Autorité de la concurrence « Agriculture et Concurrence »

Atelier 8 : Assurer la sécurité sanitaire de l'alimentation française dans une économie agroalimentaire mondialisée et dans un contexte de changement climatique tout en prévenant les contaminations chimiques

Enjeu 1 : « Consolider les constats partagés en termes de prévention et gestion des crises »

- Maintenir les moyens consacrés à la surveillance, la traçabilité, la prévention et le contrôle des infections/contaminations d'origine alimentaire
- Contrôler les risques chimiques (détermination de valeurs toxicologiques de référence)
- Mobiliser les études INCA de l'ANSES sur les consommations alimentaires
- Améliorer la gestion de crise en systématisant un exercice de retour d'expériences
- Renforcer la clarté de la communication en temps de crise
- Identifier précocement les dangers, mettre en œuvre des mesures préventives
- Consolider les moyens des plateformes d'épidémiologie
- Promouvoir l'acquisition de connaissances pour une meilleure évaluation des risques
- Renforcer l'harmonisation des procédures européennes d'évaluation et de gestion
- Mettre en œuvre de façon plus systématique le "principe de précaution" en situation d'incertitude
- Maintenir une expertise forte, transparente et indépendante en matière d'évaluation des risques
- Renforcer les moyens de l'ANSES dans ses missions d'évaluation des risques
- Mieux adapter et harmoniser les moyens (législatifs) de contrôle en matière de gestion des risques, notamment sur les produits importés
- Identifier clairement les perturbateurs endocriniens et les nano ingrédients/matériaux, et adopter des critères communs et harmonisés d'identification dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté »)
- Mieux connaître les conséquences sur la santé de ces risques émergents (cf. l'exposome)
- Mieux contrôler les nouveaux circuits de commercialisation des aliments notamment en termes d'hygiène (marchés électroniques, traders de produits alimentaires, économie collaborative...),

Enjeu 2 : « Appuyer les pratiques des acteurs en faveur de la maîtrise des risques »

- Rappeler par la loi (article 17.1 du règlement (CE) n°178/2002) que chaque opérateur de la chaîne alimentaire est responsable des produits qu'il met sur le marché
- Renforcer les plans de maîtrise des risques (HACCP) et les autocontrôles
- Renforcer les certifications privées (cf. normes ISO 22 000 et IFS)
- Développer des schémas volontaires tels que « sans pesticides », « sans antibiotiques », etc.
- Renforcer la mission d'information des associations et des ONG en direction des consommateurs et des citoyens, par le biais d'expertises indépendantes et de campagnes de sensibilisation

Enjeu 3 : « Affirmer le rôle protecteur de l'État français et de l'Europe »

- Veiller à une bonne adéquation et articulation des normes européennes (« paquet hygiène » notamment) et internationales (Codex alimentarius notamment...)
- Veiller à une meilleure harmonisation des mesures de gestion entre EM de l'UE
- Améliorer la concertation entre l'AESA et les agences nationales d'évaluation (ANSES)
- Veiller à ce que l'ouverture aux importations ne soit pas l'occasion de faire entrer dans l'UE des produits qui n'ont pas le niveau réglementaire d'exigences sanitaires requis (cf. notamment les accords de libre-échange)

Atelier 8

- Renforcer les contrôles à l'importation, en particulier aux postes frontaliers d'inspection, voire par la création d'un observatoire des risques sanitaires liés aux non-conformités pour les produits agricoles et agroalimentaires importés dans l'UE

Fiches-actions proposées :

- *Fiche action 1* : Adopter des critères communs d'identification des perturbateurs endocriniens dans toutes les réglementations européennes, en distinguant 3 catégories (« avéré, présumé et suspecté »)
- *Fiche action 2* : Mettre en œuvre une surveillance efficace pour prévenir les crises en augmentant les moyens des plateformes d'épidémiologie (santé végétale, santé animale, alimentation)
- *Fiche action 3* : Intervenir rapidement auprès des acteurs touchés par une crise alimentaire et/ou sanitaire
- *Fiche action 4* : Renforcer les moyens de contrôle de l'État, garant de la sécurité sanitaire de l'alimentation
- *Fiche action 5* : Responsabiliser les opérateurs de places de marchés électroniques

Points de dissensus non résolus lors de l'atelier :

- La mise en œuvre plus systématique du principe de précaution par l'État en situation de doute ou d'incertitude
- La mise en œuvre de mesures de retrait immédiat de certains nano-ingrédients de la chaîne alimentaire
- La mise en œuvre d'une redevance pour le financement des contrôles officiels
- Le renforcement des contrôles dans le secteur de l'économie collaborative

Atelier 9 : Faciliter l'adoption par tous d'une alimentation favorable à la santé

Enjeu 1 : « Produire mieux »

- Soutenir techniquement et financièrement la transition vers des pratiques agricoles plus saines
- Soutenir la structuration des circuits courts et de proximité
- Prendre en compte la qualité nutritionnelle dans les projets alimentaires territoriaux
- Prendre en compte la qualité nutritionnelle des aliments dans les plans de filières
- Intégrer des critères de qualité nutritionnelle dans les cahiers des charges des SIQO

Enjeu 2 : « Transformer sans dénaturer »

- Amplifier la démarche des chartes d'engagement volontaire de reformulation des produits, sur le modèle des chartes PNNS ou des accords collectifs du PNA
- Proposer des démarches progressives pour la teneur en sel ou en sucres de certains aliments
- Mettre en place un accompagnement des TPE/PME dans ces démarches
- Encadrer l'installation et l'offre alimentaire des distributeurs automatiques
- Respecter les standards métropolitains pour les produits vendus dans les DROM

Enjeu 3 : « Encadrer le Marketing et la publicité »

- Réviser la charte alimentaire du CSA, et l'étendre à tous les supports médias
- Réglementer le marketing alimentaire et encadrer la publicité ciblant les enfants et les jeunes
- Encadrer le parrainage, le sponsoring et la communication des marques agroalimentaires
- Réglementer les ventes promotionnelles

Enjeu 4 : « Améliorer l'information, la formation et l'éducation »

- Adapter les nouveaux repères nutritionnels et le contenu des messages à caractère sanitaire
- Reconnaître le Nutri-score comme le seul logo officiel d'information nutritionnelle simplifiée
- Renforcer la place et les moyens de l'éducation alimentaire en milieu scolaire
- Impliquer les professionnels de santé, en particulier les sages-femmes et les médecins généralistes
- Solvabiliser dans la durée les initiatives d'éducation à l'alimentation

Enjeu 5 : « Mettre en place un plan de progrès pour la restauration collective »

- Accorder une place plus importante à la qualité : 50 % de produits bio ou locaux en restauration collective (d'ici 2022 ?)
- Assurer un budget matières premières suffisant et revoir les menus (protéines animales/végétales)
- Revaloriser le métier de cuisinier et porter la formation de diététicien à niveau Bac + 3
- Adapter l'étiquetage simplifié (Nutri-score) aux caractéristiques de la restauration collective
- Instaurer le « choix dirigé » dans les établissements du secondaire
- Adapter le code des marchés publics (accès des filières locales et de qualité aux marchés)
- Remettre en place officiellement le GEM-RCN, l'ouvrir à de nouveaux acteurs, élargir ses missions

Enjeu 6 : « Améliorer la connaissance et la gouvernance, faciliter la participation du citoyen »

- Mettre en place une délégation interministérielle à l'alimentation et à la santé en charge de :
 - Construire et conduire un plan national pour l'alimentation et la santé
 - Fournir une aide à la décision
 - Animer le débat sociétal et le travail du GEM-RCN, avec l'appui du CNA
- Intégrer, dans chaque PRS et chaque CLS, un volet dédié à l'alimentation ;
- Élargir la participation des citoyens au processus de construction de la politique alimentaire

Atelier 10 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Enjeu 1 : « Faire de l'Éducation nationale un acteur majeur de la lutte contre le gaspillage alimentaire (LGA) »

- Élaborer un parcours éducatif sur l'alimentation et la LGA
- Coordonner les actions des CESC entre établissements, inspections d'académie et rectorats
- Préciser le pilotage du parcours sur l'alimentation et à la LGA
- Introduire la LGA dans les formations des enseignants (primaire et secondaire)
- Lancer un défi Anti-Gaspi inter-établissements lors de la journée mondiale de l'alimentation 2018

Enjeu 2 : « Organiser et soutenir la LGA dans les territoires »

- Rendre obligatoire dans les PAT un volet relatif à la LGA
- Veiller à une bonne liaison entre les PAT et le PLPDMA
- Affecter une partie de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) aux projets de la LGA (50 M€ sur les 638 M€ perçus en 2016)
- Faire des pôles « alimentation » des DRAAF un relais d'information « anti-gaspi »
- Veiller à une bonne articulation avec les délégations régionales de l'ADEME
- Mettre en place des supports de communication adaptés (plaquettes, pages Internet, etc.)
- Création d'une plateforme nationale répertoriant les initiatives « anti-gaspi »
- Désigner un coordonnateur national des PAT
- Rendre obligatoire un diagnostic sur le gaspillage alimentaire dans la restauration collective privée
- Faire évoluer le dispositif « info-énergie » pour y inclure une dimension « anti-gaspi »

Enjeu 3 : « Accompagner et amplifier l'engagement des professionnels en matière de lutte contre le gaspillage alimentaire »

- Lancer un groupe de travail sur la labellisation « anti-gaspi »
- Établir un cahier des charges qui permette de valoriser les démarches volontaires professionnelles
- Inclure des préconisations sur la LGA dans les référentiels existants
- Renforcer les obligations relatives à la LGA dans les stratégies de RSE
- Réfléchir à une contrepartie fiscale qui pourrait être accordée aux professionnels qui s'engagent
- Regrouper les formations régionales par catégories de métiers de la chaîne alimentaire
- Mettre en place un référent local "LGA " dans les chambres consulaires

Enjeu 4 : « Lever les freins réglementaires qui freinent la protection et la LGA »

- Effectuer un bilan de l'application de la Loi Garot
- Fixer une échéance pour se conformer aux obligations de la loi et contrôler sa mise en œuvre
- Signer des conventions de don avec les grandes surfaces de plus de 400m²
- Réactiver et revisiter le GEM-RCN pour rendre visibles ses recommandations au regard de la LGA
- Faciliter les aspects réglementaires (par exemple, don d'œufs après 21 jours)
- Faciliter les aspects fiscaux : don en nature aux employés, don de viande, plafond de défiscalisation (5/1000 du chiffre d'affaires), aspects liés à la TVA...
- Adresser à la DG des Finances Publiques une première série de demandes sur les questions fiscales
- Relancer les discussions au niveau européen, notamment sur le règlement européen « INCO »
- Mesurer l'impact de la règle commerciale des "1/3 - 2/3" relative au partage de la durée de vie des produits sur le gaspillage alimentaire

Enjeu 5 : « La prise en compte de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la PAC »

- Inscrire la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la future PAC

Atelier 11 : Réussir la transition écologique et solidaire de notre agriculture en promouvant une alimentation durable

Enjeu 1 : « Préparer la relève »

- Favoriser l'émergence d'une grande loi foncière pour lutter contre l'artificialisation des sols, l'accaparement des terres, les dérives du travail à façon, pour encourager la transparence des sociétés et pour clarifier les prérogatives des SAFER et le statut des actifs agricoles
- Orienter les nouveaux arrivants vers l'agro-écologie (tutorat, parrainage, parcours d'installation)
- Accompagner financièrement par des outils nouveaux ou à développer (pépinières d'exploitations, fonds financiers pour des prêts d'honneur, financement participatif...)
- Favoriser l'arrivée plus nombreuse de femmes comme une ouverture et un renouvellement
- Conditionner davantage l'octroi des aides publiques (PAC y compris) à la création d'emploi

Enjeu 2 : « Faire de la France le leader européen de l'agro-écologie »

- Renforcer les connaissances en termes de fonctionnement des sols et des pratiques agricoles liées
- Protéger et de valoriser les services écosystémiques des territoires autour des exploitations
- Mieux reconnaître et mieux soutenir dans les 2 piliers de la PAC les services environnementaux

Enjeu 3 : « Remettre la polyculture-élevage comme modèle de référence »

- Renforcer la mise en synergie des cultures et des élevages de tous les types
- Construire un dispositif vertueux d'économie circulaire (fourrages et effluents)
- Défendre la création d'équipements et de services, en amont et en aval des exploitations
- Veiller au maintien de la surface en prairies (malgré la baisse de la consommation de viande)
- Préserver les prairies permanentes dans certains territoires (montagnes, zones humides...)
- Protéger les surfaces qui ont un intérêt écologique important et reconnu
- Inciter à augmenter le nombre de cultures dans les assolements avec des rotations plus longues

Enjeu 4 : « Atteindre l'autonomie en protéines végétales en 2030 »

- Investir dans les légumineuses à graines et les légumineuses fourragères
- Mobiliser des fonds publics-privés pour faciliter la structuration des filières correspondantes
- Impliquer tous les acteurs de ces filières à tous les échelons (de la sélection végétale et de la production jusqu'à la collecte et aux capacités de transformation)
- Développer des investissements spécifiques pour les « associations de cultures »
- Répondre aux attentes des consommateurs en matière d'alimentation animale (français, sans OGM)

Enjeu 5 : « Conquérir des marchés en croissance »

- Atteindre les objectifs : 2030, 1/3 des surfaces en bio, 1/3 en équivalent HVE et 1/3 en équivalent Certification environnementale (CE) de niveau 2 et, en 2022, 15% des surfaces en bio, 15% en HVE et 25 % en CE de niveau 2
- Investir dans la production bio, la R&D, l'accompagnement des producteurs et la structuration des filières (exemplarité des exploitations des lycées agricoles)
- Renforcer le fonds Avenir bio et mobiliser des fonds publics-privés pour aider les filières bio
- Faire de la HVE, avec l'AB, le critère de référence des projets territoriaux
- Faire reconnaître la HVE au niveau européen dans une logique d'harmonisation (à l'instar de l'AB)
- Intégrer les mesures agro-écologiques dans les cahiers des charges de tous les SIQO (hors AB)
- Fixer des objectifs 2022 en restauration collective de 30% de bio et 20% de produits locaux et HVE

Atelier 11

- Renforcer une plus grande autonomie alimentaire et améliorer les conditions d'élevages
- Mettre en place, dès 2018, une expérimentation sur l'étiquetage/modes d'élevage
- Soutenir la structuration de filières locales d'élevage dans les zones de cultures
- Favoriser la consommation de fruits & légumes pour des raisons sociétales de santé publique
- Réduire la consommation de produits phytosanitaires (R&D, sélection variétale, bio-contrôle)
- Installer des agriculteurs dans les productions bas intrants et de saison (PAT, ceintures vertes)

Enjeu 6 : « Ecophyto 2+ : une obligation de résultats »

- Atteindre en 2020 un objectif de diminution de l'utilisation des phytosanitaires de « - 25 % »
- Mettre en place le dispositif des CEPP et des 30 000 fermes agro-écologiques
- Instaurer une logique d'obligation de résultats pour tous les acteurs impliqués
- Inclure un levier d'innovation sociale dans les travaux de R&D
- Articuler les actions agro-écologiques avec un dispositif de recherche et de diffusion des innovations
- Créer un conseil indépendant de suivi de la réduction des phytosanitaires et des risques associés
- Favoriser la séparation de la vente et du conseil en matière de phytosanitaire (conflit d'intérêt)

Enjeu 7 : « Jouer collectif »

- Soutenir les réseaux locaux de terrain de production de connaissances et de partage des savoirs
- Multiplier les occasions de rapprocher innovations locales et recherche institutionnelle
- Conforter une recherche collaborative (PAC et recherche européenne « H2020 »)
- Encourager l'agriculture de groupe (GIEE, CUMA, CIVAM, groupes DEPHY, projet coopératif)

Enjeu 8 : « Développer une culture civique et naturaliste »

- Mettre en place une grande campagne de communication sur l'alimentation durable
- Élargir et mettre en œuvre les dispositions de l'article 18 de la loi d'avenir pour l'agriculture
- Créer pour chaque enfant un parcours pédagogique (agriculture, environnement, santé)
- Encourager les projets interdisciplinaires et les activités pratiques à l'école

Enjeu 9 : « Elaborer des contrats de territoires »

- Instituer, à l'échelle des territoires, un dialogue et un contrat commun
- Mieux prendre en compte à cet effet :
 - L'échelle des intercommunalités ou de leurs regroupements
 - Une cartographie des coopérations agriculture/société, action publique/action privée
 - La généralisation progressive des PAT
 - Un effort de simplification de la gouvernance
 - Un agenda annuel des solutions à la disposition des différentes parties prenantes

Enjeu 10 : « Définir pour les produits phytosanitaires un nouveau pacte scientifique et démocratique »

- Garantir, au-delà de l'expertise reconnue de l'ANSES, un dialogue public serein
- Améliorer le cadre réglementaire et institutionnel européen d'analyse des risques
- Améliorer et harmoniser les pratiques d'évaluation et de gestion des risques des Etats Membres
- Créer un fonds européen pour les agences nationales en cas de controverses scientifiques
- Charger une mission interministérielle de favoriser une participation citoyenne aux débats
- Focaliser l'attention sur le sort des insectes pollinisateurs et des services environnementaux
- Solliciter l'appui méthodologique de la Commission nationale du débat public

Atelier 11

Enjeu 11 : « Promouvoir un cadre européen et international loyal et juste »

- Construire la nouvelle PAC pour 2020 autour d'un objectif de transition agroécologique et de réduction des inégalités entre les hommes et entre les territoires
- Promouvoir une PAC de la santé, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- Encourager l'harmonisation sociale, fiscale et réglementaire progressive au sein de l'UE
- Intégrer dans les accords commerciaux internationaux la lutte contre le dumping social et environnemental, le respect des souverainetés alimentaires et un objectif de juste commerce
- Prendre en compte dans nos échanges commerciaux l'intérêt des paysannes du sud
- Concevoir une grande politique de co-développement avec la Méditerranée
- Favoriser un encadrement international de la protection du foncier et des accaparements de terre

⇒ Un « agenda des solutions » au 1^{er} trimestre 2018

- Avoir au 31 mars 2018 des propositions législatives, réglementaires et financières qui permettent de lever les freins aux innovations et les blocages à la mise en œuvre de la TES ;
- Étudier par exemple : l'accès à l'investissement ou à certains régimes fiscaux (filiales Bio, filière légumineuses, CUMA...); l'éligibilité au crédit impôt recherche pour les secteurs d'avenir (biocontrôle) et les structures innovantes ; l'adaptation de la certification HVE aux nouveaux défis.

Atelier 12 : Lutter contre l'insécurité alimentaire, s'assurer que chacun puisse avoir accès à une alimentation suffisante et de qualité en France et dans le monde

Lutter contre l'insécurité alimentaire en France

Enjeu 1 : « Définir une stratégie interministérielle de lutte contre la précarité alimentaire »

- Prendre en compte l'ensemble des dimensions économiques et sociales dans cette stratégie
- Associer le modèle distributif avec des formes d'accès durables à l'alimentation
- Favoriser une approche interministérielle (santé, alimentation, emploi, logement, pauvreté...)
- Organiser la concertation avec les acteurs et les personnes concernées
- Encourager les programmes de recherche-action sur le processus de précarisation alimentaire
- Encourager les moyens d'ingénierie à disposition des acteurs (financement, formation, analyse)
- Intégrer la lutte contre la précarité alimentaire dans les différents programmes (PNA, PNSS, ESS)
- Lancer la future stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (accès aux cantines)
- Assurer également l'articulation avec le Programme Opérationnel du FEAD

Enjeu 2 : « Assurer les conditions du développement de systèmes territorialisés participant à la lutte contre la précarité alimentaire »

- Mettre en place un système de gouvernance de niveau régional en lien avec les CRALIM
- S'appuyer sur les dynamiques existantes au niveau des bassins de vie
- Mettre en place un lieu de concertation, d'échanges et d'évaluation
- Intégrer dans le système de gouvernance des points sur :
 - L'analyse des besoins des publics concernés, des dispositifs d'urgence
 - Les conditions d'accessibilité aux différentes solutions existantes
 - L'articulation avec le PNA, le PNNS et la stratégie de lutte contre la pauvreté
 - Les leviers financiers, les synergies locales (logistique, informations, locaux...)
 - Une cartographie comme outil d'aide à la décision et de communication
- Inclure la question de la précarité alimentaire dans les PAT
- Soutenir et évaluer les dispositifs financiers (appels à projets, subventions...)
- Évaluer la prise en compte de l'accès à l'alimentation des personnes précaires dans les SDAASaP
- Inciter les départements à considérer cette question comme prioritaire ;

Enjeu 3 : « Construire un dispositif d'identification et de capitalisation des bonnes pratiques en matière de lutte contre la précarité alimentaire »

- Inscrire un dispositif dans le cadre de la gouvernance nationale (CNA) et locale (PAT, CRALIM)
- Mettre en place un processus d'observation et de valorisation des bonnes pratiques
- Prévoir des financements dans le cadre des systèmes d'information et des recherches-actions
- Intégrer dans le guide de bonnes pratiques des points sur :
 - La co-construction de nouveaux modes d'accès à l'alimentation
 - L'orientation des personnes concernées (prescription ou non)
 - Les acteurs et les actions réunies dans le territoire
 - La formation des acteurs et des personnes concernées
 - Les accompagnements mis en œuvre (écoute, accès aux droits, parrainage) par les acteurs
- Élaborer ce guide en lien avec un groupe de travail multi-acteurs piloté par la DGCS et le CNA
- Identifier les moyens financiers et les outils mobilisables pour le développement des projets

Atelier 12

Enjeu 4 : « Faire évoluer le corpus normatif »

- Reconnaître les PAT comme possible acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire
- Introduire la lutte contre la précarité alimentaire dans le PNNS
- Mieux lier l'habilitation et l'accompagnement à la mise en œuvre de l'aide alimentaire
- Articuler les politiques d'hébergement et d'insertion avec la lutte contre la précarité alimentaire
- Compléter la législation par les décrets/arrêtés/instructions-circulaires nécessaires
- Assurer la traçabilité des denrées et le respect des règles relatives à la sécurité sanitaire
- Déterminer les possibilités de financement public et privé et les publics éligibles

Enjeu 5 : « Demander le maintien du FEAD post 2020 »

- Maintenir le dispositif FEAD pour sécuriser la distribution
- Poursuivre les réflexions sur les possibles améliorations du dispositif dans la stratégie post-2020

Lutter contre l'insécurité alimentaire dans notre coopération internationale

Enjeu 1 : Elargir l'accès aux marchés des produits issus de l'agriculture familiale

- Soutenir l'accès des organisations paysannes (OP) aux infrastructures de marché
- Aider les OP à concourir aux appels d'offre institutionnels, notamment publics
- Équilibrer les rapports de force au sein des filières entre l'amont et l'aval
- Soutenir les filières agro-alimentaires et la création d'emplois pour les jeunes

Enjeu 2 : Évaluer les impacts des politiques et des projets de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, améliorer la cohérence des politiques

- Renforcer l'évaluation des effets et impacts des projets de développement agricole
- Demander la réalisation d'un rapport parlementaire tous les 3 ans par un rapporteur dédié à la cohérence des politiques, idem pour l'UE.

Enjeu 3 : Appliquer les directives du Comité mondial de la sécurité alimentaire

- Appliquer les directives en matière de sécurité alimentaire (RAI, VGGT, CSA)
- Respecter la loi sur le devoir de vigilance relative à l'action des multinationales
- Appliquer la grille d'analyse ex ante d'emprise foncière des projets (agriculture et infrastructure)

Enjeu 4 : Aller vers une régulation accrue des marchés internationaux des produits agricoles

- Réguler les marchés au bénéfice de l'agriculture locale et de l'emploi des jeunes ruraux
- Evaluer et mesurer les accords commerciaux internationaux (CETA et APE)
- Empêcher toute spéculation sur les matières premières agricoles.

Enjeu 5 : Accompagner une transition vers une agriculture durable de nature agro-écologique

- Augmenter la part d'APD dédiée à l'agriculture
- Affecter 50 % de l'APD agricole à l'agro-écologie et à l'agriculture familiale paysanne
- Soutenir les travaux sur l'agro-écologie au sein de la FAO et du CSA
- Promouvoir la recherche et les savoirs et initiatives locales en lien avec les OP et ONG

Enjeu 6 : Renforcer l'approche territoriale dans les projets de sécurité alimentaire et nutrition

- Soutenir l'action des collectivités locales des pays du Sud dans le domaine agricole et alimentaire
- Promouvoir les actions en faveur de la sécurité alimentaires dans la coopération décentralisée

Enjeu 7 : Renforcer la lutte contre la malnutrition, appliquer la feuille de route « nutrition »

- Allouer 3% de l'APD aux interventions en nutrition d'ici à 2022 (contre 0,42% en 2015)
- Intégrer dans les programmes de développement, des objectifs de réduction de la sous-nutrition
- Placer la lutte contre la malnutrition au cœur de l'agenda international

Atelier 13 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires et développer la formation

Enjeu 1 : « Agir de manière coordonnée dans les territoires pour mieux former et informer »

- Réaliser la cartographie des acteurs emploi/orientation/formation, et réfléchir à un guichet unique
- Coordonner les actions au niveau des territoires (action Etat/Région/Entreprises)
- Organiser des débats territoriaux autour de la déclinaison locale de l'action des branches
- Développer les partenariats locaux entre acteurs professionnels et acteurs de la formation

Enjeu 2 : « Renforcer l'attractivité des métiers de l'agriculture et des filières alimentaires »

- Communiquer vers le grand public et lancer un plan national de communication
- S'appuyer sur les entreprises comme levier de valorisation de l'image des emplois
- Valoriser les parcours professionnels et montrer les réussites professionnelles
- S'appuyer sur les témoignages de professionnels, les réseaux sociaux
- Organiser des journées/semaine et des événements régionaux

Enjeu 3 : « Favoriser les choix éclairés d'orientation des jeunes et des adultes »

- Créer un comité interministériel de l'orientation : coordination et mise en réseau des actions
- Développer les partenariats locaux auprès des conseillers d'orientation et des rectorats
- Dynamiser les relations entre acteurs professionnels et prescripteurs
- Encourager l'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie

Enjeu 4 : « Faire évoluer les diplômes, les contenus des formations et les modalités d'enseignement et de formation »

- Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques territoriales dans les formations
- Développer des partenariats d'établissements d'enseignement et d'entreprises
- Ajouter de nouvelles thématiques de formation (numérique et digital, transition écologique...)
- Simplifier les conditions d'accueil et mieux valoriser les stages durant la formation
- Intégrer l'usage du numérique et du digital dans les formations
- Améliorer les prises en charge et l'aide au remplacement
- Adapter les formations aux besoins accrues de technicité
- Faire connaître les différents dispositifs de FPC pour faciliter l'accès des salariés
- Enseigner les savoirs transversaux (management, robotique et nouvelles technologies)
- Former les demandeurs d'emploi aux métiers en tension
- Développer les formations à distance
- Faire appel aux professionnels pour rénover les diplômes (éthique/sociale, culture économique)
- Raccourcir les délais et simplifier les conditions d'élaboration des référentiels
- Articuler les formations complémentaires aux diplômes
- Développer de nouveaux CQP (y compris transversaux) et valoriser leur modularisation
- Créer un observatoire national des métiers de l'agriculture, outil d'analyse des besoins territoriaux
- Renforcer le rôle des observatoires afin d'identifier les besoins nouveaux et les évolutions
- Commanditer des études prospectives pour anticiper la formation des formateurs
- Réaliser une cartographie des métiers et lier les besoins nationaux et régionaux

Atelier 13

Enjeu 5 : « Développer l'apprentissage comme filière d'excellence »

- Permettre l'accès à l'apprentissage, sans limite d'âge, aux demandeurs d'emplois
- Faire évoluer la réglementation sur le travail des apprentis et sur les allègements de charges
- Donner de la souplesse au contrat d'apprentissage durant la 1^{ère} année
- Remplacer l'interdiction par des formations à la sécurité (garantir la sécurité)
- Faire connaître, au niveau des entreprises, la réglementation et stabiliser les aides
- Au niveau des CFA, viser la mixité des statuts (scolaires – apprentis – stagiaires)
- Au niveau des apprentis, faciliter leur mobilité, développer des aides au logement
- Simplifier les contrats d'apprentissage et de professionnalisation (offre d'alternance homogénéisée)
- Ouvrir les administrations publiques à l'accueil d'apprentis
- Développer l'apprentissage dans l'enseignement supérieur (créer une école de l'alimentation)
- Faire apparaître l'offre par apprentissage dans AFFELNET
- Maintenir la part barème pour mettre en place des actions d'orientation et d'attractivité

Enjeu 6 : « Professionnaliser la gestion des ressources humaines dans les TPE-PME des secteurs de l'agriculture »

- Former les agriculteurs à la gestion des salariés
- Encourager à la mutualisation des RH, les groupements d'employeurs
- Rendre lisible l'action des acteurs de l'emploi, création d'un guichet unique pour les TPE-PME
- Faire connaître les outils et les formations à la gestion des ressources humaines
- Développer le service aux entreprises et les accompagner par les OPCA
- Favoriser l'échange entre pairs et accentuer les partages de pratique
- Encourager la professionnalisation des salariés (permanents et saisonniers)
- Faire valoir la qualité de vie au travail (accompagner les évolutions de carrière, télétravail...)
- Développer un plan d'intégration des entrants et de suivi des installations en agriculture
- Investir dans la formation des personnels

Atelier 14 : Préparer l'avenir : quels investissements, quel accompagnement technique, quelle recherche pour une plus grande performance environnementale, sanitaire, sociale et économique ?

Enjeu 1 : « Augmenter l'effort de recherche »

- Conforter les 4 grands domaines prioritaires identifiés :
 - Transformation des systèmes agricoles vers l'agroécologie
 - Alimentation humaine
 - Bioéconomie durable à l'échelle des territoires
 - Numérique et données (interopérabilité, traçabilité, prédiction et modélisation...)
- Porter ces priorités dans les Programmes (PIA, ANR, CASDAR, ADEME et FP9)

Enjeu 2 : « Organiser la mobilisation collective à tous les niveaux de la recherche-innovation »

- Mieux utiliser les dispositifs de type « living labs », PIA3, UMT, RMT, consortium public/privé
- Améliorer le soutien à l'animation, et à la formation des collectifs dans les territoires
- Renforcer et optimiser les démarches de type GIEE, GO du PEI-Agri
- Articuler les appels à projets dédiés PIA avec les dispositifs de soutien publics territoriaux
- Mieux coordonner les programmes sur l'alimentation, l'agriculture et l'agroalimentaire

Enjeu 3 : « Raccourcir les délais de transferts et de diffusion de l'innovation »

- Réunir tous les acteurs de la recherche et du transfert agricole et agroalimentaire dans une cellule technique (INRA et autres organismes de recherche, ACTA, ACTIA, APCA, ONVAR)
- Renforcer la recherche appliquée précompétitive des ITAI (à l'image du CASDAR)
- Articuler les pôles de compétitivité et d'innovation, y améliorer la prise en compte des TPE

Enjeu 4 : « Repenser les stratégies d'investissements agricoles et agro-alimentaires »

- Renforcer l'effort d'investissement sur les 5 priorités transversales identifiées : agro-écologie et réduction des intrants (dont phytosanitaires et antibiotiques) ; bien-être animal et sécurité sanitaire des élevages ; indépendance protéique de la France ; production d'énergies renouvelables et économies d'énergie ; santé des travailleurs et conditions de travail dans l'amont et l'aval
- Intégrer les dimensions économique, environnementale, sociale et sanitaire dans les projets
- Réaliser un diagnostic global des multi-performances pour définir les investissements
- Définir le cadrage et le cahier des charges de diagnostic-type et des modalités de mise en œuvre
- Étudier les possibilités de co-financement public du diagnostic (filieres ou territoires à enjeux)
- Passer d'un conseil tactique à un conseil stratégique global
- Renforcer les outils fiscaux de lissage de revenus
- Développer les instruments financiers pour améliorer les conditions de prêts aux bénéficiaires
- Faciliter l'accès à une palette d'outils diversifiés d'investissement (prêts participatifs, garanties...)

Enjeu 5 : « Refonder les soutiens publics à l'investissement pour la multi-performance »

- Fusionner le PCAE avec les MAEC dans un « fonds pour la transition vers la multi-performance »
- Faire du diagnostic d'entreprise/d'exploitation une condition d'accès aux subventions publiques
- Instaurer des bonus au collectif
- Favoriser la modernisation des entreprises de l'agroalimentaire par le dispositif Bipfrance
- Intégrer dans les critères de décision de Bipfrance une appréciation des externalités positives
- Réaliser une analyse de l'ensemble de la fiscalité spécifique agricole et agroalimentaire

Atelier 14

- Garantir une cohérence des cibles avec les objectifs de multi-performance
- Ajuster le CIR et le CII pour accroître leur impact auprès des agriculteurs et des TPE/PME
- Prendre en compte les aménités positives des paiements pour services environnementaux (PAC)

Enjeu 6 : « Valoriser auprès des consommateurs les efforts et investissements engagés vers la multi-performance »

- Valoriser la démarche existante de certification environnementale, en particulier le HVE
- Poursuivre la démarche d'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les SIQO
- Inciter les interprofessions à formaliser les critères de l'étiquetage « Origine France »
- Mettre en place un groupe de travail pour définir un « socle de base » environnemental et social
- Investir davantage dans le numérique pour valoriser les efforts accomplis tout au long de la chaîne

Enjeu 7 : « Adapter la gouvernance stratégique au niveau national et régional »

- Renforcer la présence des Régions dans les instances relevant de leur compétence
- Améliorer la coordination interministérielle sur les sujets alimentaires
- Favoriser la co-construction entre acteurs publics et professionnels (CSO et CSA)
- Créer une instance unifiée pour suivre la transformation des systèmes agricoles et alimentaires
- Assurer des lieux de partage régulier pour permettre le partage des solutions innovantes émanant des territoires

Priorités thématiques d'investissement identifiées (annexe)

❖ *Pour l'amont agricole*

- Agroécologie
- Santé des travailleurs et leurs conditions de travail ; santé des animaux et des plantes
- Réduction des antibiotiques et des intrants phytopharmaceutiques
- Indépendance protéique

❖ *Pour l'aval agro-alimentaire*

- Numérique, robotisation/automatisation
- Contrôle en ligne, du froid, de l'énergie
- Compétitivité des outils de première transformation (enjeux des filières et du maillage territorial ;

❖ *Priorités transversales dans l'orientation des financements publics*

- Investissement collectif ; - Investissement en matière de :
 - Transition agro-écologique
 - Biosécurité des élevages, des végétaux et des aliments
 - Réduction de la pénibilité du travail et amélioration de la compétitivité des équipements
 - Économie d'énergie et production d'énergie renouvelable
 - Diversification des revenus et à viabilisation économique des projets

Résultat de la consultation électronique (annexe)



TOP 10 des solutions les plus soutenues proposées par les citoyens

	Votes		
	D'accord	Mitigé	Pas d'accord
1) Proposer des alternatives végétales dans la restauration collective ; promouvoir l'alimentation végétale afin de réduire progressivement la consommation de viande	168	4	13
2) Proposer un véritable plan de transition progressive vers l'agriculture biologique	168	1	7
3) Inscrire dans la loi l'interdiction d'achat des productions agricoles en dessous du prix de revient	167	2	2
4) Retravailler le droit européen de la concurrence pour permettre la régulation dynamique des volumes	150	4	1
5) Flécher les 5 milliards d'euros sur la transition agricole et alimentaire	149	2	4
6) Aider la conversion en Bio / Permaculture / Agroécologie	140	9	5
7) Diminuer le nombre d'intermédiaires entre producteurs et consommateurs / promouvoir la vente directe (et locale)	136	8	2
8) Interdire les modes d'élevage intensifs de tous les animaux	117	7	4
9) Obligation de proposer un menu végétarien dans les cantines scolaires, les hôpitaux, les grandes entreprises et autres collectivités (titre de la proposition : restauration des collectivités)	114	4	8
10) Autoriser les agriculteurs à ressemer leurs propres semences	110	1	16

Bilan de la consultation publique